

« RESIDENCIAL FLAMINGO »
NORMES DE CO-HABITATION
Règlement de Co-Propriété

1. L'accès à l'urbanisation est strictement réservé aux propriétaires et locataires qui sont priés de ne pas abuser du nombre d'invités utilisant la piscine.
2. Il est interdit de jouer avec des ballons ou matelas gonflables dans la piscine.
3. Il est obligatoire de se doucher avant d'utiliser la piscine.
4. La piscine pourra être utilisée seulement jusqu'à minuit.
5. Jardin: respecter les espaces verts, fleurs, plantes, gazon...
- 6. Les chiens sont interdits dans le jardin, pelouse et aux alentours de la piscine.**
7. Il est interdit de jouer au ballon dans le jardin et de laisser les planches à voiles ou de surf sur le gazon.
8. Ne laver aucun objet dans la piscine.
9. Il est interdit d'utiliser les barbecues dans le jardin, l'appartement ou la terrasse.
10. Interdiction de circuler à plus de 20KM/H dans l'enceinte de l'urbanisation.
11. « Les enfants doivent être accompagnés par une personne majeure lorsqu'ils se trouvent dans la résidence. Le syndicat n'est pas responsable des accidents susceptibles d'arriver aux mineurs non accompagnés. »
12. On ne pourra pas tenir d'apéritifs/déjeuners/diners, etc... Ni apporter de boissons, ou autres dans l'enceinte du jardin et de la piscine.
13. On ne pourra pas utiliser le jardin pour le nettoyage de bicyclettes/graisseage, etc... nettoyage de barques/voiles, etc...
14. On ne pourra pas laver de véhicules dans l'enceinte de la résidence.